



## Visa étudiant étranger alternance

Par **nazira974**, le **20/01/2015** à **15:06**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante en Droit (master 2 droit notarial), mais cette année j'ai appris qu'en tant qu'étrangère, je ne peux pas m'inscrire au Diplôme supérieur de notariat, car la nationalité française est une condition d'admission.

J'envisage donc de me réorienter, et de faire un BTS en alternance en gestion d'entreprise. La voie de l'alternance me semble être la meilleure option car je n'ai plus les moyens de m'offrir de longues études ; l'alternance me permettrait non seulement d'apprendre mais également de commencer une véritable carrière.

Ma première question : Est-ce que je peux m'inscrire dans cette formation (même si elle n'est pas en lien direct avec mes études) ?

La seconde : est-ce que je dois demander un autre visa à la préfecture pour pouvoir faire la formation ? Ou suffit-il que je m'adresse au service DIRECCTE pour demander une autorisation de travail ?

Je vous remercie d'avance de l'intérêt que vous accorderez à mon cas.